



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 18.11.2013.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
MM. Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM.
Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Jeannette CATTEAU-DUGARDIN,
Marion HOF, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick
DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers
Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Mesdames Marie-Eve DESBUQUOIT et Chantal BERTOUILLE et Monsieur Luc DE GEEST,
Echevins, Monsieur André GOBEYN et Madame Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux,
sont excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 06.11.2013.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ACTION – M.R. – P.S.-ECOLO

Avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller
Communal, propose d'octroyer un subside au peuple philippin, touché par le typhon
dénommé « Haiyan » ce 09.11.2013.

1^{er} objet a : Finances communales. Aide au peuple philippin. Octroi d'un don. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Messieurs Francis GAQUIERE, David KYRIAKIDIS et Madame Jeannette CATTEAU-
DUGARDIN, Conseillers Communaux, entrent en séance.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.10.2013.

Monsieur le Président propose d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du
21.10.2013 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Madame Claudine BOUCHARD, Conseillère Communale, précise qu'en ce qui concerne le 20^{ème} objet relatif à la taxe sur les commerces de frites et autres produits analogues à emporter, elle a voté en faveur de la proposition. Elle demande donc que la délibération soit rectifiée en ce sens.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que le procès-verbal est incomplet en ce sens qu'il y manque les motivations du groupe MR sur le vote des taxes et redevances et que l'objet relatif à l'attestation « coût-vérité » manquait de précision. Il précise encore que l'intervention d'un tiers doit être sollicitée et acceptée par les membres de la présente assemblée et que, pour ces raisons, les membres de son groupe n'approuveront pas ledit procès-verbal. Il souhaite également savoir quand la présente assemblée sera amenée à approuver le nouveau cahier spécial des charges relatif au marché de nettoyage des avaloirs.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes : « Les nombres d'élèves donnés dans le présent procès-verbal, et qui paraissent plausibles, ne sont pas ceux que vous avez lus en séance du 21 octobre. Je vous ai demandé à ce moment-là si vous parliez des classes maternelles seules ou des classes primaires seules, mais vous étiez incapable de répondre à ma question. Vous n'avez pas, Monsieur le Bourgmestre, le 21 octobre donné les nombres exacts d'élèves présents dans l'enseignement communal de votre ville. ». Il précise également qu'il y a lieu d'apporter la rectification suivante à la page 1 du procès-verbal : les dépôts de boues se déversent dans la Lys rectifiée et navigable, à la sortie des conduites autorisées évacuant les eaux de la station d'épuration, et non pas dans le bras mort de la Lys à Warneton.

Monsieur le Président rappelle qu'un procès-verbal n'est pas un compte-rendu analytique de la séance et précise qu'en matière d'enseignement, les chiffres communiqués lors de la dernière séance de la présente assemblée sont ceux repris dans le procès-verbal et qu'en ce qui concerne le marché des avaloirs, s'agissant d'un marché à l'ordinaire et vu la délégation donnée par le Conseil Communal au Collège des Bourgmestre et Echevins en la matière, il s'agit d'une compétence dévolue au Collège des Bourgmestre et Echevins.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Madame Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 4 voix contre, celles de Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.10.2013 tel que modifié en fonction des remarques susvisées.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 21.10.2013 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Biens immobiliers. Vente à l'Intercommunale Gaselwest de la parcelle sise chaussée d'Ypres sur laquelle est construite la cabine électrique du nouvel arsenal de Warneton. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Biens immobiliers. Vente à l'Intercommunale Gaselwest d'une parcelle sise Place Sainte-Anne, 19 en vue de la construction d'une cabine électrique Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Biens immobiliers. Acquisition d'une habitation sise rue d'Houthem, 217 à 7780 Comines-Warneton. Affectation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Warneton. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013. Avis.

Conformément aux dispositions du Décret Impérial du 30 décembre 1809 organique des Fabriques d'Eglise et à la loi du 04.03.1870 qui régleme la comptabilité des fabriques d'église, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en vue de l'approbation, par le Collège du Conseil Provincial, de la résolution du 10 octobre 2013 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Warneton apporte des modifications à son budget pour l'année 2013.

Il n'est pas demandé de revoir à la hausse le supplément de la Ville pour les frais ordinaires du culte.

Chacun des exemplaires de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Paul de Warneton sera revêtu de la mention « Vu et avis favorable du Conseil Communal de Comines-Warneton en séance du 18 novembre 2013 » et sera transmis à l'autorité supérieure, pour approbation.

6^e objet : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2013. Avis.

Conformément aux dispositions du Décret Impérial du 30 décembre 1809 organique des Fabriques d'Eglise et à la loi du 04.03.1870 qui régleme la comptabilité des fabriques d'église, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en vue de l'approbation, par le Collège du Conseil Provincial, de la résolution du 10 octobre 2013, par laquelle le Conseil de Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem apporte des modifications à son budget pour l'année 2013.

Monsieur le Président signale que par le biais de cette modification budgétaire, la Fabrique d'Eglise crée un article de recette, d'un montant de 10.948,84 €uros, concernant un nouveau revenu locatif MOBISTAR et que la dotation communale 2013, fixée initialement à 10.202,84 €uros, est diminuée du montant de 7.332,34 €uros représentant le boni général de cette modification budgétaire, de telle sorte que la dotation communale 2013 soit en définitive de 2.870,50 €uros.

Chacun des exemplaires de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 de la Fabrique d'église susmentionnée sera revêtu de la mention « Vu et avis favorable du Conseil Communal de Comines-Warneton en séance du 18 novembre 2013 » et sera transmis à l'autorité supérieure, pour approbation.

7^e objet : Finances communales. Adhésion de la Ville de Comines-Warneton comme « Commune associée » au sein de la section Lille-Flandres de l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire, par le biais d'une cotisation annuelle, actuellement fixée à 30 €uros. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Lotissement Huyzentruyt. Dénomination d'une voirie débouchant sur la chaussée de la Garde Dieu à Bas-Warneton. Réexamen. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Mise en souterrain d'une partie des réseaux de basse tension et d'éclairage public dans la rue Fosse-Saint-Jean et remplacement du réseau de gaz basse pression. Décision du Collège Echevinal du 21.10.2013 (43^{ème} objet). Ratification. Décision.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur le trottoir de la rue Romaine près du rond-point des Cinq Chemins. Il souhaite une sécurisation du passage des piétons car le trottoir est ouvert depuis des semaines. Une plaque en métal sur le trou pourrait permettre un passage en sécurité. Il précise qu'actuellement, il y a un grand danger pour les piétons qui sont obligés de passer sur la chaussée à l'endroit le plus rétréci entre le trottoir et l'îlot directionnel. Il précise que c'est un lieu de passage obligé des étudiants du Collège de la Lys et de l'école communale primaire et maternelle et plusieurs commerces sont situés à proximité.

Monsieur le Président précise que le nécessaire sera fait auprès de l'entrepreneur dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : A.S.B.L. Centre Culturel. Désignation de cinq représentants de la Ville au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'Administration. Délibération du Conseil Communal du 25.02.2013 (6^{ème} objet). Modification. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Centre de Lecture Publique. Convention de mise à disposition de personnel communal (bis). Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Personnel communal. Statut administratif du personnel communal. Modification du statut administratif pour la revalorisation de certains barèmes (niveaux E et D et plus particulièrement les échelles E1, E2, E3, D1, D2 et D3) à partir du 01.01.2014. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil de modifier le statut administratif pour la revalorisation de certains barèmes (niveaux E et D et plus particulièrement les échelles E1, E2, E3, D1, D2 et D3). Il précise que ce point a été examiné et visé favorablement en réunion de concertation commune-C.P.A.S. et en réunion de concertation et de négociation syndicales.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite connaître l'impact budgétaire de cette mesure.

Messieurs Frank EFESOTTI et Philippe MOUTON, Conseillers Communaux, interviennent en ces termes :

« Monsieur le Bourgmestre, il est facile d'observer que d'ici trois ou quatre ans, de nombreux ouvriers communaux partiront en pension. Souvent ces ouvriers ont acquis des expériences de travail et des savoir-faire dans des domaines divers. Ils dirigent des équipes de travailleurs. Ces ouvriers ont appris au fil des ans à monter des podiums, des chapiteaux, à entretenir machines et véhicules, à organiser toutes sortes de services qui facilitent la vie dans une commune qu'ils connaissent parfaitement. Ces compétences ne sont pas décrites dans des livres, il faut les apprendre sur le tas. C'est de la transmission de ce savoir dont nous nous soucions vu le départ en pension d'une dizaine d'ouvriers dans des délais relativement brefs. »

« Je voudrais faire un parallèle entre la situation décrite pour les ouvriers communaux avec celle des employés communaux. Nous pouvons nous réjouir de la qualité du travail exécuté par de nombreux employés qui se sont formés sur le tas et qui ont participé à des formations.

Nous souhaitons que soit prêtée une meilleure attention à l'indispensable renouvellement de ces cadres administratifs. Ceci étant donné les nombreuses responsabilités nouvelles qui incombent à l'institution communale et la complexité des matières que celle-ci doit pouvoir maîtriser.

Il me revient à l'esprit la décision que vous avez prise de redonner des heures de travail à une personne qui venait de prendre sa pension prétextant qu'elle était la seule à pouvoir effectuer les tâches pour lesquelles vous l'avez réengagée. Ne serait-il pas plus logique de former et de faire travailler des personnes plus jeunes. ».

Monsieur le Président précise que l'impact budgétaire de cette mesure sera de l'ordre de 111.000 € maximum/an et que tout travail à la commune est réalisé en équipe, assurant ainsi de fait un encadrement ainsi qu'une transmission du savoir-faire et des compétences. Il rappelle ensuite le cheminement « classique » (article 60 - PTP - ACTIVA - APE - statutaire) d'une carrière par la mise en œuvre par chaque agent de ses compétences. Il précise encore que des processus d'évaluation et que la relève et la transmission du savoir-faire et des compétences se font de manière régulière en interne et/ou, le cas échéant, vers l'extérieur (pour des tâches spécialisées telles que le service « garage »). Il rappelle enfin que bon nombre d'agents ont suivi ou suivent des formations notamment en sciences administratives et en sécurité de travail et que la Ville investit, en fonction des besoins des services, en ce sens (notamment à travers l'octroi de crédits d'heures et une participation aux frais d'inscription).

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Personnel communal. Statut pécuniaire du personnel communal. Modification du statut pécuniaire pour la revalorisation de certains barèmes (niveaux E et D et plus particulièrement les échelles E1, E2, E3, D1, D2 et D3) à partir du 01.01.2014. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général, visé par les dispositions de l'article L1122-19, 1^o du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, quitte la séance.

Les fonctions de secrétaire sont assurées par Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin.

14^e objet : Personnel communal. Statuts administratif et pécuniaire du Directeur Général et du Directeur Financier à partir du 01.09.2013. Remplacement des mots « Secrétaire » ou « Secrétaire Communal » ou « Secrétaire adjoint » et « Receveur » ou « Receveur Communal » dans les articles des statuts administratif et pécuniaire applicables à l'ensemble du personnel communal et dans le règlement de travail par les mots « Directeur Général » et « Directeur Financier ». Modification de l'article 57 et des conditions particulières spécifiques à chaque emploi du statut administratif. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général, rentre en séance et reprend ses fonctions de secrétaire.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur la survenance récente de 2 accidents sur la RN58A à hauteur du terrain de football de la Jespo Comines-Warneton et sur une potentielle responsabilité de la Ville en la matière. Il attire également l'attention des membres du Conseil sur la vitesse excessive dans des zones sensibles et cite l'accident qui s'est récemment produit dans le chemin d'Halluin. Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur l'implantation à des endroits jugés inadéquats d'ilots directionnels le long de certaines voiries régionales.

Monsieur le Président précise que la RN58A est une voirie gérée, sous leur responsabilité, par les services de la Région Wallonne et que des travaux ont déjà été effectués sur cette portion de voirie et ce, dans les 2 sens. Il propose de suggérer au Service Public de Wallonie le placement d'un éclairage ou la pose de panneaux à cet endroit. En ce qui concerne l'accident qui s'est produit dans le chemin d'Halluin, il précise que d'autres raisons que la vitesse sont à l'origine de l'accident et que des aménagements de la voirie susvisée tendant à limiter la vitesse ont été mis en place à cet endroit. Il estime qu'il y a lieu de faire confiance aux services du Service Public de Wallonie, notamment en matière de signalisation et rappelle enfin que le Service Public de Wallonie est soumis à la réglementation sur les marchés publics, d'où une certaine lourdeur administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de marquer son accord sur la proposition susvisée.

Des contacts seront pris en ce sens avec la Direction des Routes de Mons.

14^e objet a : État d'avancement du réaménagement de la Société d'Histoire de Comines-Warneton et de la Région (SHCWR). Examen. Décision.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, intervient comme suit :

« Le 9 novembre, le Centre d'Interprétation de Plugstreet a été inauguré. Je suis heureuse de l'initiative et je profite de l'occasion pour saluer le travail effectué par l'Office du Tourisme et, surtout, par le Comité scientifique attaché au Centre. Pour ce projet, la SHCWR a joué un rôle clé à travers le matériel historique et les informations qui ont été fournies. Maintenant le centre fonctionnel, j'aimerais attirer l'attention du Conseil sur la SHCWR afin de faire bouger les choses.

M. le Bourgmestre, M. l'Échevin de la Culture et M. l'Échevin des bâtiments communaux, vous êtes « les garants du patrimoine, des traditions, du folklore et de la culture de notre belle Ville » comme citait M. Pieters, votre prédécesseur. La Culture, et l'Histoire en particulier, sont des sujets qui me tiennent à cœur. Un jour, M. le Bourgmestre, vous qualifiez M. J.-M. Duvosquel comme suit : « Comme beaucoup de jeunes de Comines-Warneton, grâce à ses compétences, il a fait carrière loin de chez nous mais il est un des rares pour qui le chemin du retour aux racines est resté primordial ». Voilà un trait que, moi aussi, je retrouve dans ma personnalité.

Je suis convaincue, M. le Bourgmestre, que l'avenir de la SHCWR vous préoccupe. Voilà un des nombreux points, M. le Bourgmestre, que nous avons en commun. La raison pour laquelle je sollicite votre intérêt et tire la sonnette d'alarme aujourd'hui trouve son origine dans la publication « 14-18 Remembrance ». Cet ouvrage vise à promouvoir les trésors cachés de notre Ville. L'Office du Tourisme l'a d'ailleurs fait parvenir à l'ensemble des mandataires et je suis certaine que chacun d'entre vous l'aura lu dans son intégralité et avec passion. Vous aurez dès lors remarqué que la SHCWR est mise en évidence en page 13: une page entière est dédiée à notre centre de documentation.

Sur cette page, le visiteur est invité à se rendre à la SHCWR notamment pour visiter son Musée archéologique qui présente certains objets excavés dans notre Ville, comme des baïonnettes découvertes à Warneton, en excellent état et plutôt rares. Malheureusement, cette photo date de 1998... Aujourd'hui, le musée n'est plus accessible. Certains employés diront même « le musée n'existe plus ». Et pour cause : le manque de place.

Chers Conseillers Communaux, chers Échevins, M. le Bourgmestre, chers concitoyens, j'ai rassemblé pour vous certains clichés, pris durant ce mois de novembre, afin que vous réalisiez l'urgence. La SHCWR abrite des milliers de documents, d'une valeur scientifique et historique inestimable. Certains sont d'ailleurs uniques ou accessibles nulle part ailleurs en Belgique. Peu de concitoyens réalisent l'ampleur du matériel historiographique regroupé au sein de notre SHCWR, un véritable trésor. Dû au manque de place et d'une négligence de la majorité, au pouvoir depuis plus de 20 ans, rien ne semble bouger. Heureusement que ce sujet est au cœur de vos priorités et promesses électorales depuis votre premier mandat ! Il suffit de jeter un œil à vos programmes électoraux ou encore aux discours que vous avez tenus depuis le début de cette année. Vous remarquerez également qu'au manque de place s'associent des conditions de stockage déplorables, parfois agrémentées d'une négligence de la part d'autres organes présents dans ce bâtiment.

Les clichés sont explicites. Au manque d'espace s'ajoutent également les problèmes de conservation de ces documents, notamment dus à l'humidité des murs. La technologie ne me permet pas encore de le faire, donc tenter d'imaginer l'odeur produite par ces moisissures, et les conditions de travail du personnel. Inutile de se demander quelles seraient les conséquences si l'inspection du travail descendait dans nos locaux.

J'ose difficilement imaginer comment présenter ceci au visiteur 1914-1918 qui, après sa visite au Centre d'interprétation, souhaite passer voir les baïonnettes. Passer par un tas de documents entreposés un peu partout, une odeur nauséabonde, des murs humides, et surtout, un musée d'archéologie infranchissable.

C'est pourquoi je demande solennellement, M. le Bourgmestre, en tant que responsable de la SHCWR et des projets 14-18, cher M. Baelen, en qualité d'Échevin des bâtiments communaux et du patrimoine, et cher M. Vandesselde, en tant qu'Échevin de la culture, que des mesures efficaces et responsables soient prises, dans les plus brefs délais, afin de solutionner les multiples problèmes dont souffre notre SHCWR.

Et comme critiquer ne suffit pas, j'aimerais aborder maintenant certaines solutions possibles avant de vous laisser la parole afin de vous justifier et, je l'espère, ouvrir le débat et parvenir à une conclusion humaine. Je vais articuler mon étude en deux parties : le moyen et le court terme.

Dans le moyen terme, il s'agit, comme le souhaitent un des piliers de la SHCWR et les employés, unanimes, de couvrir la cour jusqu'aux anciens cachots, compris, et d'organiser l'entrée au Centre de documentation par le porche. Cela permettrait aux personnes à mobilité réduite d'accéder également à l'ensemble de la collection. J'invite la majorité à procéder d'urgence à une évaluation de la faisabilité et du budget nécessaire à cette rénovation.

Dans le court terme, et voilà essentiellement l'objet de ma requête, c'est d'offrir au musée d'archéologie, aux nombreux tableaux et surtout aux pièces datant de 1914-1918, un endroit d'exposition digne de ce nom. Une idée serait de libérer de l'espace à l'étage. Trois organismes y sont hébergés, mais sans se côtoyer : la Police, l'État civil et vous, M. le Bourgmestre. Les permanences ne se chevauchent pas (l'État civil du lundi au vendredi de 9h à 12h, la Police le mardi et vendredi de 14h à 16h et vous, M. le Bourgmestre, le samedi de 9h à 9h30). L'aménagement d'une salle commune, polyvalente, serait aisément envisageable puisque la plupart de ces pièces sont vides ou pourraient organiser leur rangement conjointement et efficacement à l'aide d'armoires, etc.

Mon exposé touche à sa fin. Avant de passer la parole aux échevins afin d'écouter leurs propositions, j'aimerais insister sur le fait que ce projet n'est, de loin, pas le projet de seul un Conseiller communal. C'est un projet qui « vient de la population » pour vous paraphraser dans votre discours du 9 novembre, M. le Bourgmestre, au sujet du Centre d'interprétation. Un sujet que certains de nos concitoyens, possiblement las de ne rien voir avancer, m'ont demandé de relayer ce soir au sein de cet hémicycle. J'espère que cette demande trouvera ici enfin un relais, après plus de 20 ans de silence.

Dans ce même discours, vous avez insisté sur le fait que nous « vivons en paix et dans le respect de tous, et qu'il faut combattre toute discrimination, qu'elle soit raciale ou philosophique ». M. le Bourgmestre, j'espère que ce message pacifique sera ici respecté. Je suis attristée de constater que, depuis le début de mon mandat de Conseillère, les projets, même de la plus haute qualité, lorsqu'ils ne sont pas avancés par vos acolytes, sont directement envoyés à la poubelle. J'espère que cette fois-ci, nous serons écoutés. Merci pour votre attention.

Discours de Daniel Pieters, en qualité de bourgmestre, lors de l'inauguration du Monument aux Moutches. Mémoires de la SHCWR, tome 14 (1984)

Discours de Gilbert Deleu, en qualité de bourgmestre, à l'occasion du 50ème anniversaire de la SHCWR. Mémoires de la SHCWR, tome 39 (2009)

Promesses mises clairement en évidence dans les programmes de 2000, 2006, 2012 et dans différents discours (Vœux pour l'année 2013 dans le Vivre à Comines du mois de janvier, discours lors du 50ème anniversaire de la SHCWR prononcé en 2009, dans trois discours depuis le début de l'année (Journées du Patrimoine, Conférence sur les 50 ans du rattachement de notre Ville à la Wallonie, Conférence des Weppes).».

Des slides sont ensuite projetés.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« La dernière grande manifestation de la Société d'Histoire, à savoir l'organisation du Forum des Weppes prouve les dimensions exceptionnelles de cette institution. La parution annuelle d'un recueil d'une vingtaine d'articles prouve l'intérêt des auteurs et des lecteurs pour notre histoire.

Les publications par leur nombre, leur régularité, leur diversité et leur qualité constituent un capital de travail bénévole inestimable et unique qui font de la SHCWR peut être la première de Belgique.

Il y a des décennies qu'elle demande un bâtiment.

Considérations sur l'inauguration du Centre Plugstreet.

L'inauguration du centre 14-18 s'inscrit dans un contexte vibrant de signification et nous ne pouvons que souligner son actualité dans ce conseil. La présence des personnalités prouve l'intérêt porté sur le sujet et sa pertinence politique. La teneur des discours l'accrédite d'autant plus. D'autres rencontres de la même importance sont d'ores et déjà programmées "Via dolorosa" et la "Trêve de Noël", figurent au calendrier 2014, année centenaire s'il en est.

Bien conscients que les citoyens de Comines-Warneton participent à ces projets par toutes sortes de contributions, nous vous demandons les démarches suivantes.

Une évaluation globale de l'événement comportant différents volets :

La gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources matérielles et la gestion politique.

Notre crainte est de voir repartir chacun de son côté, à ses attributions spécifiques. Il faut admettre que vous avez mis en route une institution qui nécessitera la plus grande attention de la part de la ville et pour une durée indéterminée.

Nous avons pu vivre un événement d'une portée spectaculaire organisé de brillante façon. Le défi qui s'impose est de profiter de la réussite du départ pour donner au projet une vitesse de croisière

Il faut nous projeter dans une gestion à long terme.

Quelques demandes pratiques.

Consignation et traduction des discours.

Est-il possible de consigner les discours dans leur langue et une traduction en français et néerlandais dans un recueil qui pourrait devenir la préface d'un livre d'or. Il serait aussi motivant pour les étudiants en langue de pouvoir traduire certaines des interventions dans le cadre de leurs cours.

L'intervention de Mr Paul Breyne fut remarquable dans le sens où il a insisté sur une trêve de Noël se déroulant au Saint Yvon. L'expertise des membres de la SHCWR a certainement pesé dans l'affirmation de l'ancien Bourgmestre d'Ypres.

Choix et gestion des invitations.

Nous proposons d'établir un calendrier de rencontres avec des dates butoir pour les envois. Sérier les invitations en établissant des catégories. Les autorités devraient permettre un regard externe dans le but de n'oublier personne, ni association, ni personnalité.

Maintien des connections entre les forces vives de la ville.

Prendre conscience de la valeur exemplative d'un travail réalisé en collaboration avec plusieurs institutions locales. Tenir compte de l'aide fournie grâce aux travaux de la Société d'Histoire de Comines-Warneton.

Prise en compte de l'acquisition de nouveaux savoir faire.

On peut considérer que les prises de contacts, les relations établies avec les institutions sollicitées et leur sensibilisation constituent le fruit d'un travail énorme de recherches et d'opportunités saisies. Nous voulons considérer qu'il y a là un savoir faire acquis par plusieurs employés qui par leur travail assidu ont gardé le lien indispensable entre les facilitateurs du projet et la ville de Comines-Warneton. Nous pensons qu'une prise en compte de ces savoir faire et savoir être sont des atouts de poids pour l'avenir du projet Plugstreet.

Engagement de personnels et de stagiaires.

Si la comparaison est facile avec les courses du 11 novembre, elle reste pertinente, en effet les prochains rendez-vous Via Dolorosa et la trêve de Noël constitueront de véritables marathons de travail pour l'année à venir. Nous pensons que l'engagement de personnel et la présence de stagiaires en tourisme seront indispensables.

Le respect, la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux dans l'entité ont toujours été parmi nos préoccupations les plus essentielles pour la viabilité du projet de centre d'interprétation.

Tous ces éléments de fonctionnement doivent au final permettre une exploitation optimisée du centre Plugstreet pour une durée indéterminée. ».

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, suggère de se renseigner en ce qui concerne le protocole auprès de la Ville d'Ypres et attire l'attention des membres du Conseil sur la nécessité d'adopter des mesures de protection des abris de la Grande Guerre. Il estime que de pareilles mesures de protection devraient être prises au niveau des tableaux de la Société d'Histoire et que la rénovation du bâtiment communal accueillant la Société d'Histoire est et reste un projet.

Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Conseillère Communale, quitte la séance.

Monsieur le Président précise :

- qu'en ce qui concerne les invitations, il était impossible, d'inviter tous les habitants et le partenariat Interreg nous obligeait à inviter avant tout les responsables de tous les partenaires '14-'18 sur la ligne du front de Nieupoort à la Somme. S'il est vrai que des personnes n'ont pu être invitées, il précise que des journées « portes ouvertes » avec gratuité ont été prévues et que le « fil conducteur » du projet était la solidarité, qu'en ce qui concerne le Centre d'Interprétation 14-18, la gestion du dossier ne fut pas évidente, notamment au vu du nombre d'intervenants, que ce fut un travail d'équipe nécessitant l'effort de tous, notamment avec différentes autorités et services (Ambassades, Gouvernements Fédéral et Wallon, Commissariat Général au Tourisme, ...) et locaux, que de nombreux contacts ont été nécessaires et que les coûts de cet outil ont pu être maîtrisés. Le Centre et son inauguration ont été une belle réussite;

Monsieur Patrick DOMICENT, Conseiller Communal, entre en séance.

- qu'en ce qui concerne la Société d'Histoire, il a déjà pris part au forum des Weppes organisé il y a une vingtaine d'années et que des travaux d'isolation du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Warneton ont été effectués dès avant le départ des services de la Police Locale vers l'Hôtel de Police de Comines, de même que des travaux de pose de double vitrage et d'isolation des plafonds. Il précise avoir rencontré Monsieur Jean-Marie DUVOSQUEL, que l'extension du bâtiment devra se faire dans le cadre d'un projet global d'affectation en fonction des besoins des utilisateurs et qu'il pourrait être envisagé de créer dans le bâtiment principal un musée des beaux arts rassemblant des tableaux des artistes liés à l'entité. Il rappelle que ce projet figure dans le plan d'investissement communal (P.I.C.) adopté par la présente assemblée en septembre de cette année et conclut en signalant que des concertations continueront à être menées régulièrement avec les responsables de la Société d'Histoire de Comines-Warneton et de la Région.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer au dossier ad hoc.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21.25 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.